UBS

Avril 2017

Offre de crédit – Document d'informations générales - UBS (France) S.A.

Identité du Prêteur

UBS (France) S.A., Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 125.726.944 euros.
Siège social : 69, Bd Haussmann, 75008 PARIS. R.C.S. Paris B 421 255 670 Code NAF 6419Z.
Agréée pour le courtage d'assurances. Numéro d'inscription ORIAS : 07 004 822

Nature, objet et durée possibles des crédits

Nature	• Prêts ou Découverts d'un montant en principal strictement supérieur à 75.000 € • Garanties autonomes à première demande – Cautions bancaires
Objet	• Besoins de trésorerie ou acquisitions immobilières
Durée	Jusqu'à 5 ans maximum avec possibilité de renouvellement

Types de taux

- Taux fixe
- **Taux variable : Indice** de référence (**EONIA, EURIBOR, TOIS, SONIA, Fed Fund**…) **augmenté d'une** marge

Les intérêts dus au titre d'un crédit à taux fixe sont calculés sur la base d'un taux déterminé pendant toute la durée du crédit ce qui permet de connaître par avance de manière certaine et ce, dès l'offre de crédit, le taux d'intérêt, le coût total du crédit et le montant des échéances. Par opposition, en présence d'un taux variable basé sur un indice de référence déterminé lors de l'octroi du crédit (augmenté d'une marge) mais dont la variation ne peut pas être connue par avance, le montant des intérêts et par conséquent le coût total du crédit sont donnés à titre indicatif à une date donnée et varieront en fonction de l'indice de référence. Dans l'hypothèse où l'indice de référence serait inférieur ou égal à 0 % (zéro pour cent), les intérêts dus seront calculés sur la base du taux nominal de la marge.

Collatéral

Les engagements consentis par la Banque sont garantis par l'Emprunteur (et le Garant le cas échéant) au profit du Prêteur par la constitution de collatéraux soumis à l'appréciation du Prêteur en fonction de sa politique de crédit (gage-espèces, nantissement portant sur un compte-titres ou un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, délégations de créance portant sur un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hypothèque).

Devises

EUR, CHF, GBP, USD
L'Emprunteur peut être exposé à un risque de change (i) lorsque le crédit contracté est libellé dans une devise différente de celle(s) des principales sources de revenus ou de sa "monnaie nationale" (devise du pays de sa résidence fiscale) et/ou de son patrimoine et/ou (ii) lorsque le crédit est libellé dans une devise différente de celle(s) du/des collatéral/collatéraux.

Autres coûts supportés potentiellement par l'Emprunteur

- Frais de dossier
- Frais d'hypothèque
- Assurance emprunteur*
- Frais d'évaluation du bien immobilier
- Commission d'engagement

* L'Emprunteur est informé qu'il dispose de la faculté de souscrire auprès d'une compagnie d'assurance de son choix une assurance-garantissant le remboursement total ou partiel du montant du prêt ou découvert restant dû.

Modalités de remboursement possible

Capital	in fine, amortissement possible sur demande.
Intérêts	mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels

Modalités de remboursement anticipé

L'Emprunteur a la possibilité de rembourser totalement ou partiellement un prêt par anticipation, dans les conditions suivantes :
- le montant de tout remboursement partiel envisagé devra représenter plus de dix pour cent (10 %) du montant maximum du Prêt ;
- tout projet de remboursement anticipé devra être adressé au Prêteur par écrit, en respectant un délai de préavis d'un (1) mois ;
- l'Emprunteur prendra à sa charge les coûts que le Prêteur devra supporter en raison du remboursement anticipé.

Un découvert peut être remboursé à tout moment.

Expertise du bien

Pour toute demande de prêt hypothécaire, à la demande du Prêteur, l'Emprunteur devra faire expertiser le bien concerné par une entreprise agréée par UBS (France) SA. Les coûts afférents seront à la charge de l'Emprunteur.

Exemple représentatif de crédit

Caractéristiques	- Prêt immobilier Montant : 188 000 EUR - Durée : 60 mois - Taux fixe : 1,40% - Capital remboursable in fine - Périodicité des intérêts : annuelle
Montant total	- Montant total à rembourser pour l'emprunteur : 201 760 EUR dont intérêts : 13.160 EUR, Frais de dossier : 600 EUR - mention du TEG ou du TAEG (hors assurance Emprunteur) : 1,47%

Avertissement

Toute demande de financement est appréciée à la seule discrétion du Prêteur au regard notamment de la solvabilité de l'Emprunteur. Toute dérogation à la politique de crédit du Prêteur est laissée à sa seule appréciation au regard des spécificités de la demande de financement qui lui est soumise. Dans l'hypothèse où l'Emprunteur manquerait à payer le principal, les intérêts, commissions, frais ou accessoires à bonne échéance ou si la provision figurant sur le compte à débiter s'avérait insuffisante pour couvrir la somme exigible à la date retenue, l'Emprunteur sera tenu de verser des intérêts de retard calculés par le Prêteur sur la base du taux au jour le jour dans la devise concernée, majoré de maximum 6 (six) points l'an (ou de 3 (trois) points l'an lorsque le prêt ou découvert immobilier est soumis aux dispositions du Code de la Consommation) jusqu'à ce que l'Emprunteur reprenne le cours normal de ses échéances.